

2 octobre 2007



**CAMELIA PARTICIPATIONS DEPOSE UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE DE
RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS PROSODIE
AU PRIX DE 25,25 EUROS PAR ACTION.**

Le présent communiqué établi conjointement par CAMELIA PARTICIPATIONS et PROSODIE est publié en application des dispositions de l'article 231-16 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

L'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire et le projet de note d'information conjointe restent soumis à l'examen de l'Autorité des marchés financiers.

La société CAMELIA PARTICIPATIONS (« CAMELIA PARTICIPATIONS » « l'Initiateur ») a déposé le 02 octobre 2007 auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire (l'« Offre ») sur les 290 118 actions de la société PROSODIE (« PROSODIE » ou la « Société ») qu'elle ne détient pas, représentant 4,16% du capital et 3,75% des droits de vote, ainsi que l'ensemble des actions PROSODIE qui résulteraient de l'exercice des options de souscription d'actions, au prix unitaire de 25,25 euros par action PROSODIE.

La présente Offre fait suite à la prise de contrôle de PROSODIE par l'Initiateur en novembre 2006, et à l'offre publique d'achat (l'« OPA ») consécutive qui a fait l'objet d'une note d'information ayant reçu le visa 07-003 de l'Autorité des marchés financiers (« l'AMF ») en date du 9 janvier 2007. Le 2 février 2007, Camélia a déposé une surenchère qui a fait l'objet d'une note d'information ayant reçu le visa n° 07-045 en date du 14 février 2007.

A l'issue de cette OPA et de sa réouverture, l'Initiateur détenait 92,15 % du capital et des droits de vote de PROSODIE.

Entre le 10 avril 2007 et le 21 juin 2007, Camélia Participations a procédé à l'acquisition sur le marché d'un total de 9 328 actions sur la base d'un prix unitaire moyen de 25,249€.

Par ailleurs, un protocole d'accord a été conclu le 21 juin entre Camélia Participations, Tocqueville Finance et la Financière de l'Echiquier (ensemble les « Investisseurs ») par lequel Camélia Participations a bénéficié de l'apport de 256 538 actions PROSODIE de la part des Investisseurs sur la base d'un prix de 25,25 €.

Suite à ces rachats successifs, Camélia Participations détenait 6 690 727 actions PROSODIE, représentant à cette date 95,96% du capital et des droits de vote de la Société. PROSODIE a informé ses actionnaires par communiqué en date du 27 juin 2007 de son intention de mettre en œuvre un projet d'offre publique de retrait suivie

d'un retrait obligatoire conformément aux intentions annoncées dans le cadre de l'OPA.

La déclaration de franchissement de seuil a été portée à la connaissance du public par l'avis n° 207C1227 publié par l'AMF le 28 juin 2007.

Entre le 22 juin et le 3 juillet 2007, Camélia Participations a procédé à l'acquisition supplémentaire de 1 394 titres PROSODIE sur le marché.

A la date du présent communiqué, Camélia Participations détient 6 692 121 actions PROSODIE, soit 95,84% du capital et des droits de vote (sur la base d'un capital composé de 6 982 239 actions)

Le prix d'offre proposé de 25,25 euros par action, fait apparaître les primes suivantes :

Méthode (en € par action)	Valeurs obtenues			Prime (décote) induite
	Bas	Moyenne	Haut	
Transaction avec Alain Bernard		20.0€		+26.3%
OPA au 08/12/06		23.4€		+7.9%
Surenchère au 02/02/07		25.3€		-
Cours de bourse avant 28/09/2007				
Dernier cours (28/09/2007)		24.1€		+4.7%
Cours moyen pondéré sur 1 mois	23.0€	24.1€	24.3€	+4.9%
Cours moyen pondéré sur 3 mois	22.6€	24.3€	25.3€	+4.0%
Cours moyen pondéré sur 6 mois	22.6€	24.7€	26.1€	+2.3%
Cours moyen pondéré sur 9 mois	22.6€	24.5€	26.1€	+3.0%
Cours moyen pondéré sur 12 mois	19.1€	23.9€	26.1€	+5.8%
Actualisation des flux de trésorerie (1)	21.5€	22.8€	24.3€	+10.7%
Comparables boursiers (2)				
<u>Jet Multimédia</u>				
VE / EBE 2007e		20.8€		+21.7%
VE / EBE 2008e		20.3€		+24.3%
VE / Rex 2007e		16.1€		+56.6%
VE / Rex 2008e		16.0€		+57.8%
<u>Echantillon global</u>				
VE / EBE 2007e		23.2€		+8.7%
VE / EBE 2008e		21.9€		+15.5%
VE / Rex 2007e		17.3€		+45.7%
VE / Rex 2008e		16.6€		+52.3%

(1) valeur centrale correspond à un taux de croissance perpétuelle de 2,0% et taux d'actualisation de 10,1%

valeur basse à un taux d'actualisation de 10,6%

valeur haute à un taux d'actualisation de 9,6%

(2) Cours de bourse moyenne 1 mois au 28/09/2007

AA FINEVAL, représenté par Mme Marie-Ange FARTHOUAT, nommé en qualité d'expert indépendant par le conseil d'administration de PROSODIE en date du 29 août 2007, qui a été chargé de porter une appréciation sur la valeur des actions, a confirmé le caractère équitable du prix par action de 25,25 euros offert aux actionnaires minoritaires. Son rapport intégral figure dans le projet de note d'information mis en ligne à l'occasion du présent dépôt d'offre publique et figurera dans la note

d'information définitive qui sera publiée préalablement à l'ouverture de l'offre publique de retrait.

Le conseil d'administration de PROSODIE s'est réuni le 25 septembre 2007 sous la présidence de Monsieur Georges Croix afin d'examiner le projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire que la société CAMELIA PARTICIPATIONS a décidé de déposer sur la totalité des actions de la société PROSODIE que CAMELIA PARTICIPATIONS ne détient pas encore. Tous les administrateurs étaient présents et le conseil d'administration a pu valablement délibérer.

Le conseil d'administration, connaissance prise du projet de note d'information, du rapport d'évaluation de BNP Paribas, du rapport d'expertise du cabinet AA FINEVAL concluant au caractère équitable du prix proposé pour les actionnaires minoritaires de PROSODIE, et après en avoir délibéré, a, à l'unanimité :

- indiqué que le prix de 25,25 euros par action offert par l'initiateur lui paraissait équitable,
- approuvé à l'unanimité les conditions de l'offre publique de retrait suivie du retrait obligatoire, et notamment le prix unitaire par action, qui lui apparaissent conformes aux intérêts propres de la Société et de ses salariés, ainsi qu'à ceux des actionnaires,
- décidé de donner un avis favorable à l'opération d'offre publique de retrait suivie du retrait obligatoire et de recommander aux actionnaires d'y répondre favorablement en y apportant leurs titres.

A l'issue de l'offre publique de retrait, la procédure de retrait obligatoire sera mise en œuvre. Les actions PROSODIE qui n'auraient pas été apportées à l'offre seront transférées à la société CAMELIA PARTICIPATIONS moyennant une indemnisation de 25,25 euros par action, et radiées de l'Eurolist d'Euronext Paris SA.

Contacts :

André Saint-Mleux – PROSODIE

Directeur général adjoint

Tél : 01 46 84 11 64

asaintmleux@prosodie.com